

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue par vidéoconférence, considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois, l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, et du décret numéro 102-2021, en date du 5 février 2021, obligeant la tenue de la séance du conseil sans la présence du public, **le jeudi 11 mars 2021, à 15 h**, et à laquelle sont présents :

Madame la préfet Suzanne Roy, madame la mairesse Maud Allaire de Contrecoeur, messieurs les maires Daniel Plouffe de Calixa-Lavallée, Stéphane Williams de Saint-Amable, Martin Damphousse de Varennes et Alexandre Bélisle de Verchères, ainsi que monsieur le conseiller Mario Lemay de Sainte-Julie, formant quorum.

Sont aussi présents, monsieur Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que madame Andrée-Anne Beaudoin, greffière au Service juridique.

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Madame la préfet, Suzanne Roy, préside la séance et déclare celle-ci ouverte.

2021-03-068

1.2 Ordre du jour

Considérant l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et sur une proposition de M. Daniel Plouffe, appuyée par M. Alexandre Bélisle, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant les points suivants : 1.4 « Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 – Hommage »; 3.3 « Consultation ciblée auprès des MRC – Élimination des déchets ultimes – Mémoire – Adoption »; 5.4 « Demande d'aide financière dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale – Modification – Recommandation »; 5.5 « Contrat # AP/2021-007 pour la formation en marketing numérique auprès des commerces de détail – Octroi »; 5.6 « Projet en commerce électronique – Appel de projets – Autorisation »; 8.1 « Financement offert à la SÉMECS par la Caisse Desjardins des Patriotes – Autorisation »; 8.2 « Engagement envers la Caisse Desjardins des Patriotes – Autorisation »;

- 9.5 « Mandat pour la fourniture de services juridiques – Autorisation »;
- 9.6 « Modification de l'heure de la séance du mois d'avril 2021 – Autorisation »;

Et en retirant les points suivants : 2.1.3 « Varennes – Règlement numéro 707-132 – Déclaration »; 2.1.5 « Varennes – Règlement 708-2 – Déclaration »; 3.2 « Gaz à effet de serre – Plans d'action préliminaires – Dépôt »; 5.3.2 « Aides financières – Volet général – Octroi ».

L'ordre du jour ainsi modifié se détaille comme suit :

1. **OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Ordre du jour – Adoption
 - 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2021 – Adoption
 - 1.4 Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 – Hommage
2. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement
 - 2.1.1 Sainte-Julie – Règlement numéro 1101-105 – Déclaration
 - 2.1.2 Sainte-Julie – Règlement numéro 1101-106 – Déclaration
 - 2.1.3 Retiré
 - 2.1.4 Varennes – Règlement numéro 707-133 – Déclaration
 - 2.1.5 Retiré
 - 2.1.6 Varennes – Règlement numéro 711-11 – Déclaration
 - 2.2 MRC adjacentes
3. **ENVIRONNEMENT**
 - 3.1 Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Application du Règlement 2008-47 – Assainissement des eaux – Prolongation – Adoption
 - 3.2 Retiré
 - 3.3 Consultation ciblée auprès des MRC – Élimination des déchets ultimes – Mémoire – Adoption
4. **GESTION DES COURS D'EAU**
5. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 5.1 Rapport pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 – Adoption
 - 5.2 Soutien au travail autonome – Ententes – Autorisation
 - 5.3 Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 5.3.1 Politique d'investissement – Modifications – Adoption
 - 5.3.2 Retiré
 - 5.3.3 Aides financières – Volet zone maximale – Octroi
 - 5.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale – Modification – Recommandation
 - 5.5 Contrat # AP/2021-007 pour la formation en marketing numérique auprès des commerces de détail – Octroi
 - 5.6 Projet en commerce électronique – Appel de projets – Autorisation
6. **COUR MUNICIPALE RÉGIONALE**
7. **SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 7.1 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé – Addenda # 3 – Adoption
8. **ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS**
 - 8.1 Financement offert à la SÉMECS par la Caisse Desjardins des Patriotes – Autorisation
 - 8.2 Engagement envers la Caisse Desjardins des Patriotes – Autorisation
9. **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**
 - 9.1 Ressources humaines
 - 9.1.1 Préposés Écocentre – Embauche
 - 9.1.2 Contremaître Écocentre – Mise à jour et précision des conditions de travail
 - 9.2 Demande d'aide financière au soutien au rayonnement des régions (FRR) – Identification des talus à pentes fortes et des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain – Autorisation

- 9.3 Demande d'aide financière au soutien au rayonnement des régions (FRR) – Regard sur la Route verte Axe 3 et les liens cyclables sur le territoire de la MRC – Autorisation
- 9.4 Comptes à payer – Adoption
- 9.5 Mandat pour la fourniture de services juridiques – Autorisation
- 9.6 Modification de l'heure de la séance du mois d'avril 2021 – Adoption
- 10. INFORMATION
 - 10.1 Correspondance générale – Dépôt
 - 10.2 Demandes d'appui
- 11. CLÔTURE
 - 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-03-069 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2021

Sur une proposition de M. Stéphane Williams, appuyée par M. Martin Damphousse, il est résolu à l'unanimité, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2021 et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-03-070 1.4 Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19

CONSIDÉRANT que le 11 mars 2021 est la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 a fait plus de 10 000 victimes partout au Québec au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT que le personnel de la santé et des services sociaux et d'autres services essentiels, dont les services d'urgence des municipalités, n'ont ménagé aucun effort pour assurer la santé et la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires et les associations locales ont démontré une grande agilité pour prêter main-forte aux personnes dans le besoin, frappées par des pertes d'emplois en raison de la pandémie;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
 APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE RENDRE HOMMAGE aux victimes de la COVID-19, à leurs familles ainsi qu'à leurs proches;

DE RENDRE HOMMAGE aux professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux, aux services d'urgence des municipalités ainsi qu'aux organismes communautaires et associations locales;

DE PRENDRE une minute de silence et de dédier la présente séance en leurs noms.

ADOPTÉE

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement

2021-03-071 2.1.1 Sainte-Julie – Règlement numéro 1101-105

ATTENDU l'adoption, par la Ville de Sainte-Julie, du *Règlement 1101-105 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à la grille des usages*

et des normes de la zone C-208, une note particulière relative à la classe d'usage résidentiel H6 – Habitation collective;

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du coordonnateur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement 1101-105 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone C-208, une note particulière relative à la classe d'usage résidentiel H6 – Habitation collective* de la Ville de Sainte-Julie conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2021-03-072

2.1.2 Sainte-Julie – Règlement numéro 1101-106

ATTENDU l'adoption, par la Ville de Sainte-Julie, du *Règlement 1101-106 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone I-152, l'usage 7413.1 – « Centre d'escalade » ainsi que des dispositions relatives aux usages complémentaires;*

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du coordonnateur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement 1101-106 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone I-152, l'usage 7413.1 – « Centre d'escalade » ainsi que des dispositions relatives aux usages complémentaires* de la Ville de Sainte-Julie conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2.1.3 Retiré

2021-03-073

2.1.4 Varennes – Règlement numéro 707-133

ATTENDU l'adoption, par la Ville de Varennes, du *Règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605;*

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du coordonnateur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605* de la Ville de Varennes conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2.1.5 Retiré

2021-03-074

2.1.6 Varennes – Règlement numéro 711-11

ATTENDU l'adoption, par la Ville de Varennes, du *Règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site;*

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du coordonnateur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site* de la Ville de Varennes conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2.2 MRC adjacentes

Nil

3. ENVIRONNEMENT

2021-03-075

3.1 Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Application du Règlement 2008-47 – Assainissement des eaux – Prolongation

CONSIDÉRANT les documents concernant le Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale remis aux membres sous le numéro SE/20191010-3.2 lors de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2019;

ATTENDU le Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC), incluant les municipalités locales de Calixa-Lavallée, de Contrecoeur, de Saint-Amable, de Sainte-Julie, de Varennes et de Verchères, a présenté un projet de mise en commun de l'application du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM sur le territoire de la MRC dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT la subvention octroyée à la MRC dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale qui a permis d'embaucher une personne responsable afin d'appliquer le Règlement 2008-47 de la CMM sur l'assainissement des eaux sur le territoire de la MRC, en collaboration avec les municipalités locales;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour l'assainissement des eaux usées soumis aux membres lors de la séance ordinaire du 9 avril 2020 sous le numéro SE/20200409-3.1;

CONSIDÉRANT que la MRC doit remettre un bilan final du projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en avril 2021;

CONSIDÉRANT le report du début du projet dû à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le report des visites prévues dans les commerces pour l'application du Règlement 2008-47 de la CMM dû à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la MRC ne pourra respecter son obligation de remettre un bilan final du projet dans les délais exigés;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un report de la date de fin du projet au 31 décembre 2021 afin de permettre à la Municipalité régionale de comté (MRC) de réaliser et terminer en bonne et due forme le projet de mise en commun de l'application du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le territoire de la MRC;

DE TRANSMETTRE un bilan préliminaire au MAMH avant le 1^{er} avril 2021, tel que détaillé dans le protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour l'assainissement des eaux usées, soumis aux membres lors de la séance ordinaire du 9 avril 2020 sous le numéro SE/20200409-3.1;

DE COMPTABILISER les dépenses encourues dans le cadre du programme de subvention octroyée à la MRC dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale, et ce, en date du 1^{er} avril 2021;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

3.2 Retiré

2021-03-076

3.3 Consultation ciblée auprès des MRC – Élimination des déchets ultimes – Mémoire

CONSIDÉRANT que le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) a été mandaté par le gouvernement pour débiter une enquête sur l'enjeu de l'élimination des résidus ultimes au Québec;

CONSIDÉRANT que le BAPE dressera, au cours de la présente année, le portrait actuel de l'élimination des résidus et évaluera l'écart entre la capacité d'élimination et les besoins pour les 20 prochaines années;

CONSIDÉRANT que plusieurs lieux d'enfouissement sont ou seront confrontés, dans les prochaines années, à des enjeux de capacité;

CONSIDÉRANT que la gestion des résidus ultimes est un enjeu prioritaire du prochain Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) 2024-2031;

CONSIDÉRANT que la révision du prochain Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 débutera en hiver 2022;

CONSIDÉRANT que la CMM, par sa Commission de l'environnement (Commission), a reçu le mandat visant à formuler des recommandations au BAPE à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la Commission effectue une consultation ciblée auprès des municipalités, des Municipalités régionales de comté (MRC) et autres groupes concernés afin de débiter une réflexion sur la gestion des résidus ultimes;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de mémoire de la MRC de Marguerite-D'Youville sur la consultation ciblée auprès des MRC et soumis aux membres sous le numéro SE/20210311-3.3;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le mémoire sur la consultation ciblée auprès des Municipalités régionales de comté, tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20210311-3.3;

DE TRANSMETTRE copie du mémoire à la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

4. GESTION DES COURS D'EAU

Nil

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-03-077

5.1 Rapport pour la période du 1er avril au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité régionale de comté le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 40 de l'Entente, le Service de développement économique (SDE) doit adopter un rapport annuel d'activité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du même article, la période couverte pour l'année 2020 est du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le rapport du SDE, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, lequel inclut le rapport du Fonds régions et ruralité, remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20210311-5.1;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le rapport, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, du Service de développement économique (Rapport), tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20210311-5.1;

DE TRANSMETTRE une copie du Rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE DIFFUSER ledit Rapport sur le site Internet de la Municipalité régionale de comté.

ADOPTÉE

2021-03-078

5.2 Soutien au travail autonome – Ententes

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec sollicitera possiblement à nouveau la Municipalité régionale de comté (MRC) pour gérer la mesure « Soutien au travail autonome » sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) permet d'offrir un soutien financier aux individus qui démarrent leur projet d'entreprise;

CONSIDÉRANT que la MRC a le mandat d'accompagner les entrepreneurs dans la création de leur entreprise;

CONSIDÉRANT que la MRC gère la mesure STA depuis de nombreuses années;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, avec Emploi-Québec, tous les types d'ententes relatives à la gestion de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA);

D'AUTORISER la coordonnatrice du Service des finances à signer les demandes de remboursement relatives à la gestion de la mesure STA.

ADOPTÉE

5.3 Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

2021-03-079

5.3.1 Politique d'investissement – Modifications

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet général et volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale;

CONSIDÉRANT qu'une Politique d'investissement a été adoptée pour ce programme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la Politique d'investissement;

CONSIDÉRANT les modifications soumises aux membres sous le numéro SE/20210311-5.3.1;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER les modifications à la Politique d'investissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet général et volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale, telle que soumise aux membres sous le numéro SE/20210311-5.3.1;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5.3.2 Retiré

2021-03-080

5.3.3 Aides financières – Volet zone maximale

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 20 janvier 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 11 février 2021;

CONSIDÉRANT les dossiers étudiés par le comité de sélection du Programme et soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection à l'égard des dossiers ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites aux ententes à intervenir, les aides financières suivantes dans les dossiers respectifs suivants :

- 23 000 \$ dans le dossier # AF-S057/2021-016;
- 50 000 \$ dans le dossier # AF-S050/2021-017;
- 33 861 \$ dans le dossier # AF-S058/2021-018;
- 8 595 \$ dans le dossier # AF-S059/2021-019;
- 11 480 \$ dans le dossier # AF-R020/2021-020;
- 5 658 \$ dans le dossier # AF-C063/2021-021;
- 22 541 \$ dans le dossier # AF-R021/2021-022;
- 7 078 \$ dans le dossier # AF-A052/2021-023;
- 16 541 \$ dans le dossier # AF-H006/2021-024;
- 4 101 \$ dans le dossier # AF-C074/2021-025;
- 5 244 \$ dans le dossier # AF-B020/2021-026;
- 50 000 \$ dans le dossier # AF-A053/2021-027;
- 4 251 \$ dans le dossier # AF-C075/2021-028;
- 19 167,49 \$ dans le dossier # AF-S048/2021-029;
- 4 488 \$ dans le dossier # AF-C076/2021-030;
- 26 973 \$ dans le dossier # AF-H007/2021-031;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes à intervenir dans le cadre desdites aides financières;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les Annexes B respectives, soit les grilles de remboursement établies après le calcul du pardon de prêt faisant suite à la première période de moratoire de trois mois (capital et intérêt), à être annexées aux ententes pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-081 5.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale – Modification

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-024, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie pour l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du Programme d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, de 82 000 \$, au Centre d'entraide bénévole de Saint-Amable pour l'embauche d'une nouvelle ressource qui aura comme responsabilité d'identifier différentes activités et sources de revenus lui permettant de pérenniser des services accrus et de répondre à long terme à leur nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT qu'une correction au montant recommandé est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE MODIFIER le montant recommandé dans la résolution 2021-01-024, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2021;

DE RECOMMANDER, à la Table de concertation régionale de la Montérégie, l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du Programme d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, de 62 000 \$, au Centre d'entraide bénévole de Saint-Amable pour l'embauche d'une nouvelle ressource qui aura comme responsabilité d'identifier différentes activités et sources de revenus lui permettant de pérenniser des services accrus et de répondre à long terme à leur nouvelle réalité;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-082 5.5 Contrat # AP/2021-007 pour la formation en marketing numérique auprès des commerces de détail

ATTENDU l'article 29 c) du *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix auprès de deux fournisseurs potentiels a été effectuée entre le 3 mars 2021 et le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20210311-5.5;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat # AP/2021-007, d'une durée de six mois, pour des services de formation en marketing numérique auprès des commerces de détail, au Conseil québécois du commerce de détail dont le numéro d'entreprise du Québec est 1142253336, et ce, en conformité avec la soumission datée du 8 mars 2021, pour un montant estimé à 24 480 \$;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-083 5.6 Projet en commerce électronique – Appel de projets

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) réalise présentement un projet en commerce électronique qui a pour objectif d'augmenter les ventes en ligne des commerces en leur offrant de l'accompagnement, de la formation et de la promotion;

CONSIDÉRANT le projet en commerce électronique de la MRC et le budget disponible rattaché à ce projet pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT le besoin des entreprises du territoire de la MRC en formation et en accompagnement pour améliorer leur expertise pour créer et réaliser leur plan stratégique en marketing numérique;

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Conseil québécois du commerce de détail pour offrir une formation spécifique pour les commerces qui veulent de l'accompagnement pour créer et réaliser leur plan stratégique en marketing numérique;

CONSIDÉRANT l'appel de projets qui sera lancé le 29 mars 2021 par le Service de développement économique de la MRC dans le cadre du projet en main-d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer 25 bourses, d'un montant de 1 000 \$ chacune, pour un montant total de 25 000 \$, pris à même l'enveloppe budgétaire du projet en main-d'œuvre du Service de développement économique, et ce, aux 25 premières entreprises du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) qui répondront aux critères suivants et qui auront réalisé le projet pour lequel ils ont fait la demande de bourse :

- avoir réalisé son « plan stratégique en marketing numérique »;
- soumettre à la MRC leur plan d'action de leur stratégie en marketing numérique »;
- remettre à la MRC la confirmation de la réalisation des actions pour lequel la bourse a été octroyée;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au maximum 100 % du projet pour lequel la demande de bourse a été faite, incluant les subventions octroyées par Emploi-Québec;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Nil

7. SÉCURITÉ INCENDIE

2021-03-084

7.1 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé – Addenda # 3

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie intervenue en 2011 entre les municipalités locales de Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et de Verchères;

ATTENDU les addendas numéros 1 et 2 de l'entente intermunicipale modifiant l'entente initiale, notamment pour y introduire un principe de mobilisation pour l'atteinte de la force de frappe et la prestation des services d'urgence en milieu isolé pour les municipalités locales de Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes, et ce, conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, intervenue entre les parties en 2017;

CONSIDÉRANT que les parties désirent bonifier cette entente en y ajoutant les services d'une *ressource recherche causes et circonstances des incendies* (R.C.C.I.);

CONSIDÉRANT que les parties désirent bonifier les taux horaires facturables lors de l'utilisation des ressources prévues à l'entente et mettre en place un processus d'augmentation annuel de ces mêmes taux horaires;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent utiliser les services de la ressource R.C.C.I. du Service de prévention incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT l'addenda # 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé soumis aux membres sous le numéro SE/20210311-7.1;

CONSIDÉRANT le tarif horaire pour la ressource R.C.CI. fixé dans l'addenda # 3 susmentionné;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER l'addenda # 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé, tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20210311-7.1;

D'AUTORISER la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'addenda # 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé;

DE REMETTRE une copie de cette résolution aux municipalités locales parties prenantes à l'entente;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS

2021-03-085 8.1 Financement offert à la SÉMECS par la Caisse Desjardins des Patriotes

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRCMDY) est un des fondateurs publics de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. (SÉMECS) et qu'elle détient 22,11 % de son capital-actions émis et payé;

CONSIDÉRANT que la SÉMECS a reçu de la Caisse Desjardins des Patriotes (Caisse) une Offre de financement portant la date du 25 février 2021 (Offre de financement);

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'Offre de financement, la SÉMECS doit consentir différentes hypothèques immobilières et mobilières de troisième rang d'une somme de trente millions de dollars (30 000 000 \$) grevant les actifs de la SÉMECS;

CONSIDÉRANT la signature par les actionnaires de la SÉMECS d'une convention unanime entre actionnaires le 12 avril 2012 (Convention entre actionnaires);

ATTENDU qu'aux termes du paragraphe 5.1.7 de la Convention entre actionnaires, toute création d'hypothèque grevant les actifs de la SÉMECS doit être adoptée à l'unanimité par les actionnaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRCMDY, à titre d'actionnaire de la SÉMECS, de consentir aux hypothèques octroyées en faveur de la Caisse par la SÉMECS afin de garantir les crédits consentis par la Caisse aux termes de l'Offre de financement;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRCMDY) à consentir, à titre d'actionnaire de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. (SÉMECS), à toute résolution ou décision des actionnaires de la SÉMECS permettant à cette dernière de consentir à la Caisse Desjardins des Patriotes (Caisse) les hypothèques mobilières et immobilières exigées par celle-ci aux termes de l'Offre de financement portant la date du 25 février 2021;

D'AUTORISER la préfet, Mme Suzanne Roy, pour et au nom de la MRCMDY, à signer toute résolution des actionnaires de la SÉMECS permettant à cette dernière d'octroyer des hypothèques mobilières et immobilières en faveur de la Caisse ou qu'elle soit autorisée, pour et au nom de la MRCMDY, à voter en faveur de telle résolution des actionnaires de la SÉMECS.

ADOPTÉE

2021-03-086 8.2 Engagement envers la Caisse Desjardins des Patriotes

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRCMDY) est un des fondateurs publics de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. (SÉMECS) et qu'elle détient 22,11 % de son capital-actions émis et payé;

CONSIDÉRANT que la SÉMECS a reçu de la Caisse Desjardins des Patriotes (Caisse) une Offre de financement portant la date du 25 février 2021 (Offre de financement);

CONSIDÉRANT que l'Offre de financement exige notamment des actionnaires publics de la SÉMECS et de Greenfield Global Inc. qu'ils s'engagent à couvrir tout dépassement de coûts dans le cadre du projet visé par l'Offre de financement ainsi qu'un engagement à couvrir tout défaut aux ratios financiers exigés par l'Offre de financement et à couvrir tout déficit au ratio de couverture des charges fixes prévues à l'Offre de financement (l'Engagement);

CONSIDÉRANT que tous les autres actionnaires publics de la SÉMECS ainsi que Greenfield Global Inc. doivent souscrire au même Engagement;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ENGAGER solidairement la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRCMDY) envers la Caisse Desjardins des Patriotes (Caisse) avec les autres actionnaires publics de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. (SÉMECS) et Greenfield Global Inc. à couvrir tout défaut aux ratios financiers exigés à l'Offre de financement portant la date du 25 février 2021 (Offre de financement), à couvrir tout déficit au ratio de couverture des charges fixes prévues à l'Offre de financement et à couvrir tout dépassement de coûts dans le cadre du projet visé par l'Offre de financement tel qu'elle pourrait être amendée par la suite aux conditions suivantes :

- l'engagement doit être un écrit;
- les autres actionnaires publics de la SÉMECS ainsi que Greenfield Global Inc. prennent le même engagement;

- tous les actionnaires publics de la SÉMECS ainsi que Greenfield Global Inc. ont les mêmes obligations;

D'AUTORISER la préfet, Mme Suzanne Roy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sylvain Berthiaume, à signer l'Engagement exigé de la Caisse et conforme au projet d'engagement soumis à la MRCMDY pour approbation et approuvé aux présentes.

ADOPTÉE

9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

9.1 Ressources humaines

2021-03-087 9.1.1 Préposés Écocentre

CONSIDÉRANT que le conseil a convenu que les employés de l'écocentre seraient embauchés dans le cadre de contrats à durée déterminée;

CONSIDÉRANT que Thomas Belzile, Claude Pitre, Pierre Roy et Martin Gagné ont su, avec satisfaction en 2020, accomplir les tâches qui leur avaient été confiées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de coordination à l'égard des candidatures de Thomas Belzile, Claude Pitre, Pierre Roy et Martin Gagné;

CONSIDÉRANT l'annexe remise aux membres sous le numéro SE/20210311-9.1.1;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Thomas Belzile, Claude Pitre, Pierre Roy et Martin Gagné, à titre de préposés à l'écocentre, aux conditions particulières énumérées à l'annexe remise aux membres sous le numéro SE/20210311-9.1.1 faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-088 9.1.2 Contremaître Écocentre – Mise à jour et précision des conditions de travail

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) désire faire une mise à jour et préciser les conditions de travail de Mme Elaine Cuerrier, contremaître à l'Écocentre, embauchée le 25 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que Mme Cuerrier accomplit les tâches qui lui sont confiées à titre de contremaître à l'Écocentre à la satisfaction de l'employeur;

CONSIDÉRANT que la MRC désire assimiler le poste de contremaître à l'Écocentre aux conditions de travail de la MRC, conformément aux *Politiques et conditions de travail du personnel cadre, professionnel et de soutien* de la MRC en vigueur;

CONSIDÉRANT l'annexe soumise aux membres sous le numéro SE/20210311-9.1.2;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE RECONNAÎTRE ET DE PRÉCISER les conditions de travail de Mme Cuerrier, contremaître à l'Écocentre, telles que mentionnées dans l'annexe soumise aux membres sous le numéro SE/20210311-9.1.2;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-089

9.2 Demande d'aide financière au Soutien au rayonnement des régions (FRR) – Identification des talus à pentes fortes et des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT l'orientation 12 du Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) visant à « Coordonner les actions afin d'évaluer les risques à des fins de santé et de sécurité publique »;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville comporte des secteurs caractérisés par une topographie irrégulière;

CONSIDÉRANT que la pente du terrain, la nature des sols et la présence de caractéristiques érosives laissent supposer que le profil topographique pourrait éventuellement être remodelé par des phénomènes géomorphologiques, tels que les sapements, décrochements et ravinements;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la délimitation de ces secteurs;

CONSIDÉRANT que GéoMont a développé et appliqué une méthodologie pour identifier les pentes fortes à partir de données LiDAR (light detection and ranging) aéroportées grâce à un processus semi-automatisé;

CONSIDÉRANT la Proposition de projets pour partenariats d'acquisition de données pour 2021 de GéoMont;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente, afin d'engager formellement les parties impliquées dans ce projet, pourra être signé ultérieurement, dans la mesure où celui-ci prévoit une contribution municipale, correspondant à 20 % du coût total du projet présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle

APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DEMANDER une subvention au programme Soutien au rayonnement des régions d'un montant de 21 483 \$ pour le projet d'identification des talus et pentes fortes, montant correspondant à 80 % dudit projet;

DE S'ENGAGER à signer un protocole d'entente qui liera la Municipalité régionale de comté au projet et à déboursier la contribution municipale;

D'AUTORISER la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-090

9.3 Demande d'aide financière au soutien au rayonnement des régions (FRR) – Regard sur la Route verte Axe 3 et les liens cyclables sur le territoire de la MRC

CONSIDÉRANT que le Plan d'actions 2017-2022 sur le développement du réseau cyclable de la Montérégie de l'organisme Tourisme Montérégie identifie l'axe du fleuve Saint-Laurent comme prioritaire pour le réseau cyclable Montérégien;

CONSIDÉRANT que depuis 25 ans, la Route verte propose aux cyclistes de découvrir toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité régionale de comté est traversé par l'Axe 3 de la Route verte longeant le fleuve Saint-Laurent sur la route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de la Route verte n'est pas complété sur un segment approximatif de quatre kilomètres sur le territoire de Contrecoeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter l'aménagement de ce parcours cyclable aux abords du futur terminal de Contrecoeur du Port de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de planifier le réaménagement du parcours cyclable aux abords de la zone industrielle sur le territoire de Varennes;

CONSIDÉRANT la proposition de M. Luc Jacques, en date du 4 mars 2021, soumise aux membres sous le numéro SE/20210311-9.3;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente, afin d'engager formellement les parties impliquées dans ce projet, pourra être signé ultérieurement, dans la mesure où celui-ci prévoit une contribution municipale, correspondant à 20 % du coût total du projet présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DEMANDER une subvention au programme Soutien au rayonnement des régions d'un montant de 30 000 \$ pour le projet d'actualisation du tracé existant de l'Axe 3 de la Route verte, montant correspondant à 80 % dudit projet;

DE S'ENGAGER à signer un protocole d'entente qui liera la Municipalité régionale de comté au projet et à déboursier la contribution municipale;

D'AUTORISER la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-091

9.4 Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer, en date du 11 mars 2021, remise aux membres du conseil sous le numéro SE/20210311-9.4;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que les crédits sont disponibles aux fins des présentes dépenses;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'APPROUVER tous les comptes apparaissant à la liste des comptes à payer, en date du 11 mars 2021, au montant de 1 485 076,55 \$;

D'AUTORISER la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

2021-03-092 9.5 Mandat pour la fourniture de services juridiques

CONSIDÉRANT le dossier pour la requête en accréditation envoyée à la Municipalité régionale de comté (MRC) le ou vers le 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services juridiques d'un avocat et d'un conseiller en relation du travail pour représenter la MRC dans ledit dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise aux membres sous le numéro SE/20210311-9.5;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le mandat de représenter la Municipalité régionale de comté dans le dossier pour la requête en accréditation aux services juridiques de l'Union des municipalités du Québec, soit à Me Lise Turcotte, avocate, et M. Sébastien Archambault, conseiller en relations du travail, telle que soumise aux membres sous le numéro SE/20210311-9.5;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-093 9.6 Modification de l'heure de la séance du mois d'avril 2021

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-303, prise lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2020 et adoptant le calendrier des séances de la Municipalité régionale de comté pour l'année 2021;

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) concernant la tenue des séances ordinaires du conseil et précisant que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté à la fin de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer l'heure de la séance ordinaire du conseil du mois d'avril, initialement prévue au calendrier des séances le 8 avril 2021, à 20 heures;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE MODIFIER l'heure à laquelle sera tenue la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville du mois d'avril 2021 afin que cette dernière se tienne à 15 h.

ADOPTÉE

10. INFORMATION

10.1 Correspondance générale

Monsieur Berthiaume procède au dépôt de la liste de correspondance du mois de février 2021.

Monsieur Berthiaume dépose également une correspondance du ministre des Transports, M. François Bonnardel, concernant l'approbation de la demande d'aide financière de 25 000 \$ à la MRC dans le cadre du volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale.

10.2 Demandes d'appui

Monsieur Berthiaume procède au dépôt des demandes d'appui suivantes :

- Résolution no 1228-1120 de l'Agence forestière de la Montérégie, concernant le changement de région administrative – Transfert des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi vers l'Estrie;
- Extrait de résolution numéro 21-02-24-10, en date du 24 février 2021, de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, concernant une lettre pour la préservation du Mont Rigaud en tant que site géologique exceptionnel.

Après discussion, les membres du conseil conviennent de ne pas y donner suite.

11. CLÔTURE

11.1 Période de questions

Les citoyens sont invités à envoyer leurs questions par courriel jusqu'au 10 mars 2021 à 16 h 30. Aucune question n'a été reçue.

2021-03-094

11.2 Levée de la séance

Sur une proposition de M. Alexandre Bélisle, appuyée par M. Daniel Plouffe, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance.

ADOPTÉE

Les résolutions numéros 2021-03-068 à 2021-03-094 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Suzanne Roy
Préfet

Sylvain Berthiaume
Directeur général et
secrétaire-trésorier